



Les P'tites Infos Voinémontaises

Renouvelées tous les mois avec nos rendez-vous, des petites nouvelles du mois ...



Juillet 2026 - N° 197

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET :

Lors du Conseil Municipal du 6 juillet, les responsables de commissions ont fait le point de leurs actions :

- La motorisation de la porte de garage de la Maison de l'Orme a été remplacée, et des sécurités ont été installées.
- Le radar pédagogique est en cours de réparation par des membres de l'équipe municipale.
- Le portail de l'école maternelle a été bénévolement remis en état par un habitant de la commune.
- Le plan de sauvegarde communal est en cours d'actualisation.
- Participation de membres de l'équipe communale à l'assemblée générale de l'Office du Tourisme.
- Etablissement du Registre des Personnes Vulnérables, qui sont visitées par des bénévoles lors des épisodes caniculaires.

Différents projets sont à l'étude :

- Accès au terrain de pétanque depuis la patte d'oie et installation d'une table et de bancs offerts par un habitant.
- Mise en place d'un compostage partagé, suite au sondage auquel 35 personnes ont répondu.
- Marquages au sol pour renforcement de la sécurité dans le village.
- Poursuite de l'étude de vidéo-protection en lien avec Ceintrey et la gendarmerie.
- Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Des délibérations ont été prises :

- Validation de l'installation d'une climatisation du foyer pour un montant de 2.757,64 €.
- Pose d'un volet roulant sur un VELUX à la Maison de l'Orme pour un montant de 1.190 €.
- Remise en eau provisoire de la fontaine de la place de la Liberté, en circuit fermé.
- Achat d'une cabane pour le terrain de jeux pour un montant de 5.879 € hors pose.
- Validation du choix du logiciel de gestion communale pour un coût annuel de 2.830 €.
- Attribution de subventions de 100 € à l'ADMR et à l'Association des Donneurs de Sang.

NOUS VOUS INVITONS À VENIR ASSISTER AUX CONSEILS MUNICIPAUX

Vous pourrez y donner un avis ou poser des questions sur les projets présentés par le Conseil.

Prochain Conseil : Lundi 3 août, à 20h, à la salle Catherine Robaine

Un décret publié au Journal officiel du 4 juin renforce les règles concernant la gestion des déchets :

Le non-respect des consignes de tri est passible d'une amende.

L'abandon de déchets dans l'espace public (y compris au pied des conteneurs) qui peut être sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, voire davantage en cas de récidive,





Par ailleurs, si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

ALERTE SECHERESSE : Usage de l'eau réglementé



Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, le préfet de Meurthe-et-Moselle place la zone « Moselle amont et Meurthe » du département en ALERTE SECHERESSE à compter du 26 juin 2026.

Le respect des mesures par l'ensemble des usagers de l'eau est essentiel pour assurer l'efficacité du dispositif :

-  Interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage
-  Interdiction de remplissage des piscines privées
-  Interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...), sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
-  Interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics, terrain de sport et potagers privés de 10h à 18h

L'ensemble du territoire fait l'objet de contrôles visant à vérifier leur bonne exécution. **En cas de non-respect, des suites administratives ou pénales sont prévues.**

Informations utiles sur le site Internet de la préfecture :
- <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse>

INCENDIES : PREVENTION NIVEAU SEVERE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

Ayons les bons réflexes face aux feux de forêt et de végétation



La majorité des feux est d'origine humaine, provoqués par des imprudences ou des activités du quotidien (mégots, barbecues, travaux...). Ils débutent souvent en dehors des forêts, dans des zones végétalisées comme les friches, bords de route ou jardins.

Le vent et la sécheresse, accentués par le changement climatique, aggravent la propagation des flammes.

Vous pourrez trouver l'ensemble des informations nécessaires à la bonne mise en œuvre de ces mesures via liens suivants :

- <http://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>
- <https://previfeu.meurthe-et-moselle.gouv.fr/>

RETRAIT DES SACS JAUNES POUR EMBALLAGES



Si vous n'avez pas pu vous rendre aux distributions de ces sacs, vous pouvez vous en procurer en mairie, aux heures d'ouverture.

Ces sacs sont à sortir chaque dimanche soir, pour ramassage les lundis matins.

Par ailleurs, nous vous rappelons les dates de levée des poubelles grises pour 2026 :

- 28 juillet
- 11 et 25 août
- 8 et 22 septembre
- 6 et 20 octobre
- 3 et 17 novembre
- 1, 15 et 29 décembre

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir du jour de collecte et ne doivent pas rester en permanence sur les trottoirs, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 750 €

ACTIVITES DU COMMITTEE DES FETES

Les activités (yoga, qi kong, gym...) sont en vacances et reprendront en septembre.

Prochains rendez-vous :

- 13 septembre : concours de pétanque
- 27 septembre : pièce de théâtre "Adieu M HOFFMAN"
- 11 octobre : loto
- 6 au 8 novembre : exposition "Le pigeon Vaillant"
- 8 novembre : festival jeux de société
- 22 ou 29 novembre : repas des aînés

LE VIN EN POUPE REVIENT

Vous aimez toujours partager un moment de convivialité, notre bistrot ambulant sera au terrain de jeux le **vendredi 24 juillet**

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU SAINTOIS

Plusieurs brochures fournies par l'Office du Tourisme sont à votre disposition en mairie :

- **Carte touristique, découvrez la Meurthe-et-Moselle**
- **Carte touristique à destination du pays du Saintois (Balades à vélo, randonnées à pied)**
- **Carnet de voyage du Saintois (Châteaux à visiter, Groupe Lorraine 1942, Au fil du temps et de l'eau, La famille Tourtel et Restaurants-Hébergements touristiques)**

